

La BCE renforce l'orientation accommodante de sa politique monétaire

Lors de sa réunion du 5 juin 2014, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé un ensemble de mesures visant à renforcer l'orientation accommodante de sa politique monétaire.

La première série de mesures consiste en une nouvelle baisse des taux directeurs : le taux des opérations principales de refinancement est abaissé de 10 points de base, à 0,15 % ; le taux de la facilité de prêt marginal est abaissé de 35 points de base, à 0,40 % ; le taux de la facilité de dépôt est abaissé de 10 points de base, à -0,10 %, c'est-à-dire un taux négatif.

La deuxième série de mesures vise à soutenir l'activité de prêt bancaire aux ménages et aux sociétés non financières (à l'exception des prêts immobiliers). Elle consiste en des opérations « ciblées » de refinancement à long terme (Targeted longer-term refinancing operations ou TLTRO) à échéance septembre 2018.

La troisième série de mesures vise à améliorer le fonctionnement du mécanisme de transmission de la politique monétaire. Elle consiste à intensifier les travaux préparatoires relatifs à l'acquisition par l'Eurosystème de titres adossés à des actifs (Asset-backed securities ou ABS) simples et transparents ayant pour actifs sous-jacents des créances privées.

La quatrième série de mesures vise à contenir la volatilité des marchés monétaires. Elle consiste à prolonger au moins jusqu'en décembre 2016 la conduite des opérations principales de refinancement sous la forme d'appels d'offre à taux fixe dans lesquels l'intégralité des soumissions est servie (fixed-rate, full allotment), et à suspendre les opérations de stérilisation de la liquidité injectée dans le cadre du programme pour les Marchés de titres (Securities market programme ou SMP).

Lors de la conférence de presse suivant la réunion du Conseil, le Président de la BCE, Mario Draghi, a présenté cet ensemble de mesures en soulignant que « si nécessaire, la politique monétaire pourra de nouveau être rapidement assouplie » et que le Conseil des gouverneurs « affirmait unanimement son engagement à recourir également à des instruments non conventionnels s'il devenait nécessaire de faire face à des risques supplémentaires d'une période trop prolongée de faible inflation ».

<https://www.banque-france.fr/eurosystème-et-international/la-bce/communiqués-et-décisions-de-la-banque-centrale-européenne.html>

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

1 - Eurostat

Dans la Zone euro (ZE18), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 11,7 % en avril 2014, en recul par rapport au taux de 11,8 % enregistré en mars 2014 et à celui de 12,0 % d'avril 2013. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 10,4 % en avril 2014, en baisse par rapport au taux de 10,5 % de mars 2014 et à celui de 10,9 % d'avril 2013. Eurostat estime qu'en avril 2014, 25,471 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 18,751 millions dans la Zone euro. Par rapport à mars 2014, le nombre de chômeurs a diminué de 151 000 dans l'UE28 et de 76 000 dans la Zone euro. Comparé à avril 2013, le chômage a baissé de 1,167 million de personnes dans l'UE28 et de 487 000 dans la Zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles ont été enregistrés en Autriche (4,9 %), en Allemagne (5,2 %) ainsi qu'au Luxembourg (6,1 %), et les plus élevés en Grèce (26,5 % en février 2014) et en Espagne (25,1 %).

Actualités législatives

Publications au Journal Officiel

Décret n° 2014-488 du 15 mai 2014 portant adaptation du code monétaire et financier au changement de statut de Mayotte et clarification du droit des chèques en Outre-mer.

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C0BA5655097A9CC85D530CD019BB758B.tpdjo09v_2?cidTexte=JORFTEXT000028939232&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000028939199

Décret n° 2014-489 du 15 mai 2014 portant adaptation du code monétaire et financier au changement de statut de Mayotte.

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C0BA5655097A9CC85D530CD019BB758B.tpdjo09v_2?cidTexte=JORFTEXT000028939286&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000028939199

Décret n° 2014-526 du 23 mai 2014 relatif au régime prudentiel des sociétés de crédit foncier et des sociétés de financement de l'habitat
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000028970057&dateTexte=&oldAction=dernierJO&categorieLien=id>

Arrêté du 30 mai 2014 fixant la liste des pièces justificatives pour l'exercice du droit au compte auprès de la Banque de France
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000029066593&dateTexte=&oldAction=dernierJO&categorieLien=id>

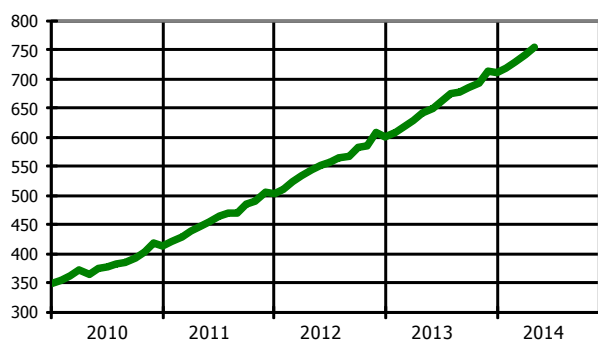
ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Les émissions nettes

En mai 2014, les émissions nettes de billets ont augmenté de 11,1 millions d'euros, après +14,9 millions d'euros le mois précédent (soit un recul de 3,8 millions d'euros, après +5,6 millions au mois d'avril) pour s'établir à 753,9 millions d'euros. Cette hausse est plus prononcée en nombre avec une augmentation de 1,8 % des émissions nettes (contre +2,2 % le mois précédent). Le nombre de billets émis par l'agence IEDOM de Mayotte s'établit donc à 13,7 millions à fin mai 2014 dont 72,5 % sont constitués par la coupure de 50 € (qui représente 65,9 % de la valeur globale de l'émission nette de billets). La croissance de l'émission nette ayant été plus marquée en nombre qu'en valeur, la valeur moyenne du « billet » circulant dans l'île s'est donc dépréciée de 20,0 centimes s'établissant à 55,0 € au 31 mai 2014.

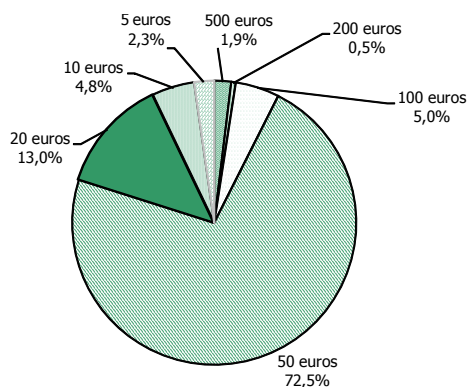
Émissions nettes cumulées de billets au 31 mai 2014

En millions d'euros



Source : IEDOM

Répartition des billets en nombre au 31 mai 2014



Source : IEDOM

BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

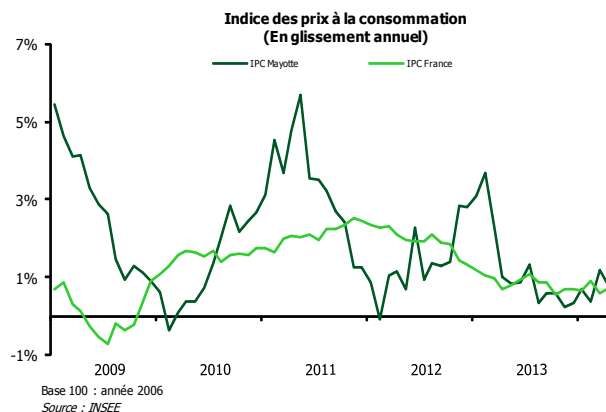
Baisse des prix en avril

L'Indice des prix à la consommation (IPC) enregistre une diminution de 0,2 % en avril qui est expliquée par la baisse des prix des services (-0,3 %) et des produits alimentaires (-0,2 %). Les prix des produits manufacturés sont stables sur le mois.

Sur un an, l'IPC augmente de 0,8 %, porté par la hausse des prix des produits alimentaires (+2,5 %) et des services (+1,5 %). En revanche, les prix des produits manufacturés baissent de 0,9 %.

Ouverture et mise en service de la nouvelle aérogare

Suite à l'avis favorable délivré par la commission de sécurité, la nouvelle aérogare de l'aéroport de Mayotte, qui ne sera inaugurée officiellement qu'au mois de juillet par le Président de la République française, a ouvert ses portes le mardi 13 mai. Avec cette nouvelle infrastructure qui offre un meilleur service aux voyageurs, la SNC Lavallin, gestionnaire de l'aéroport depuis trois ans, s'est fixée comme objectif d'atteindre un trafic de 600 000 passagers par an d'ici 2026, contre environ 300 000 en 2013.



Base 100 : année 2006
Source : INSEE

Fixation des taux des impôts locaux pour les communes mahoraises

L'année 2014 marque l'entrée en vigueur à Mayotte des impôts locaux de droit commun. La Direction régionale des finances publiques (DRFIP) a ainsi réalisé des estimations et proposé des taux que les communes ont eu, dans une certaine mesure, la possibilité d'adapter. La taxe d'habitation, payée par l'occupant d'un logement, constitue le principal impôt pour lequel les Mahorais seront sollicités. Le taux appliqué dans chaque commune varie de 11,50 % pour le plus faible à 14,57 % pour le plus élevé, la majorité des municipalités ayant choisi de le fixer à 12,14 %.

Pour les Taxes sur le foncier bâti (TFB) et le foncier non bâti (TFNB), les taux sont plus faibles. Pour la TFB, ils varient de 4,00 % à 5,74 % (la majorité des communes l'a fixé à 4,78 %) alors qu'ils sont fixés entre 3,5 % et 5,26 % pour la TFNB (le plus courant est établi à 3,56 %).

Les impôts locaux prélevés sur les entreprises, la Contribution foncière des entreprises (CFE) et la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), entrent aussi en vigueur. Les taux varient de 16,61 % à 22,84 % pour la CFE alors qu'un montant forfaitaire est versé à chaque commune au titre de la CVAE.

Selon les estimations réalisées, la fiscalité directe locale pourrait rapporter environ 22,5 millions d'euros aux communes, repartis comme suit :

- 11,5 millions d'euros pour la taxe d'habitation,
- 4,9 millions d'euros pour la TFB,
- 1,0 million d'euros pour la TFNB,

- 4,3 millions d'euros pour la CFE,
- 0,8 million d'euros pour la CVAE.

Publication d'un rapport sur la natalité à Mayotte par l'Observatoire régionale de la santé (ORS)

L'ORS a rendu public son rapport sur la natalité à Mayotte. S'il relève le manque de médecins sur l'île, notamment de spécialistes, il permet surtout de mettre à jour les données relatives à certains indicateurs démographiques et de mieux appréhender cette problématique dans le Département. Ainsi, parmi les enseignements principaux du rapport, on note depuis 2007 une baisse constante du taux de natalité (7 941 naissances en 2007 contre 6 736 en 2012, soit -15,1 %), qui reste tout de même élevé par rapport à la Métropole (31,7 naissances pour 1 000 habitants à Mayotte contre 12,6 en Métropole). Le taux de fécondité (127 naissances pour 1 000 femmes en âge de procréer en 2012 contre 65 ‰ à La Réunion en 2010) ainsi que les indicateurs de mortalité (taux de mortalité infantile, néonatale et périnatale) demeurent aussi plus élevés que les moyennes nationales.

Mayotte présente à Madagascar pour la Foire internationale et le Salon du tourisme

Une délégation mahoraise, composée de membres de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et d'acteurs du secteur privé, a participé à la 9^e Foire internationale (15-18 mai) et au 3^e Salon du tourisme (15-17 mai) de Madagascar qui se sont déroulés à Tananarive. Ces événements ont été l'occasion pour la présidente du club export de Mayotte de rencontrer le Premier ministre malgache et d'évoquer des propositions de partage de compétences sur des problématiques communes, et d'être reçue par le Président de l'office national du tourisme malgache pour échanger sur le développement des infrastructures hôtelières sur les deux îles.

Ouverture au public du nouveau siège d'Electricité de Mayotte (EDM)

Le nouveau bâtiment et siège d'EDM, qui sera inauguré officiellement le 19 juin, a ouvert ses portes le 23 mai. Cet investissement s'inscrit dans la volonté de l'entreprise de moderniser les services rendus à sa clientèle et répondre à la demande croissante en électricité sur l'île qui a augmenté de 5,2 % entre 2012 et 2013 et de 19,4 % entre 2009 et 2013, soit un taux de croissance annuelle moyen de 4,5 %.

L'IEDOM publie les échanges régionaux des départements français de l'océan Indien

L'IEDOM vient de publier le troisième volet d'un programme d'études sur les échanges régionaux des Départements et Collectivités d'Outre-mer (DOM et COM), consacré aux échanges de La Réunion et de Mayotte avec le bassin de l'océan Indien.

Cette publication est disponible sur le site des Instituts (www.iedom.fr)

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE			Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois	
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006		avr-14	117,8	-0,2%	0,8%
Chômage (source : Pôle Emploi)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A		janv.-14	7 289	11,6%	-25,3%
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles	mars-14	40 558	32,3%	49,4%
	(hors hydrocarbures)	cumulées	mars-14	106 323	61,7%	41,5%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles	mars-14	365	-8,2%	59,8%
		cumulées	mars-14	970	60,4%	29,4%
	Taux de couverture	mensuel	mars-14	0,90%	-0,40 pt	0,06 pt
		cumulé	mars-14	0,91%	-0,01 pt	-0,08 pt

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :			Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois	
Trafic aéroportuaire (Source : Aéroport de Mayotte)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels	avr.-14	459	14,5%	40,4%
		cumulés	avr.-14	1 647	-	1,2%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	avr.-14	19 610	-7,6%	4,6%
		cumulés	avr.-14	81 347	-	1,0%
	Fret et envois postaux (en tonnes)	mensuels	avr.-14	20,5	-24,5%	-26,2%
	(départs)	cumulés	avr.-14	97,4	-	-3,7%
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽²⁾ (en tonnes)	mensuelles	mars-14	654	-93,5%	-93,7%
		cumulées	mars-14	10 722	-	-48,0%
Electricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)		mars-14	39 974	0,2%	1,3%
	Consommation ⁽³⁾ (en Mwh)	cumulée	mars-14	68 182	-	1,0%
Hydrocarbures (Source : TOTAL)	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle	mars-14	10 164	11,7%	1,0%
		cumulée	mars-14	29 699	-	0,5%
Automobile (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs	mensuelles	déc.-13	218,0	26,0%	32,9%
		cumulées	déc.-13	2 365	-	6,7%
	Immatriculations de véhicules d'occasion	mensuels	déc.-13	712	16,3%	27,4%
		cumulées	déc.-13	8 825	-	5,9%
Poissons d'élevage (Source : Douanes)	Exportations :					
	- en tonnes	mensuelles	mars-14	0,0	-	-100,0%
		cumulées	mars-14	0,0	-	-100,0%
	- en milliers euros	mensuelles	mars-14	0,0	-	-100,0%
		cumulées	mars-14	0,0	-	-100,0%

(1) : Toute entrée ou sortie de navire ou d'avion représente un mouvement

(2) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

(3) : Données consolidées à pas trimestriel depuis fin 2011. Les informations mensuelles ne sont plus disponibles.

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,15%	11/06/2014
Taux de la facilité de prêt marginal	0,40%	11/06/2014
Taux de la facilité de dépôt	-0,10%	11/06/2013

Taux d'intérêt légal				Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/13)				
ANNEE	2014	0,04%	JO du 06/02/14	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

* hors prime d'Etat

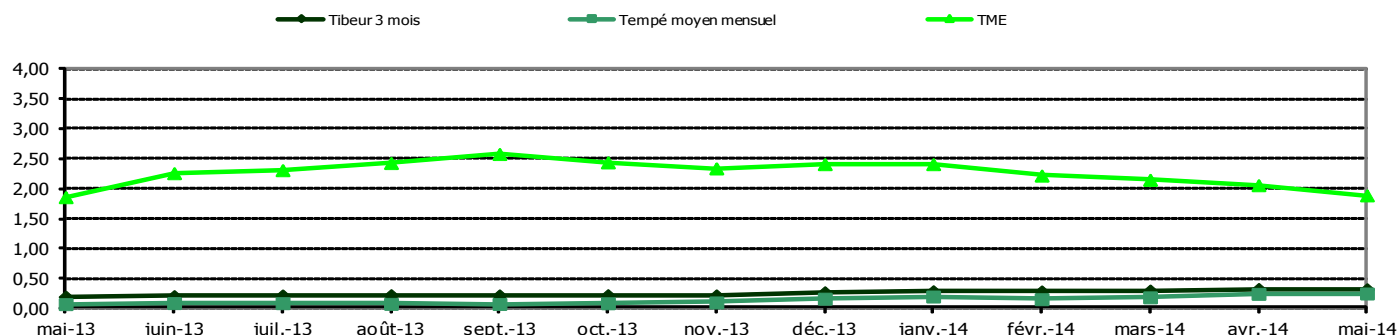
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (mai 2014)			
Février	Mars	Avril	Mai	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,1601%	0,1907%	0,2488%	0,2564%	0,2430%	0,3250%	0,4180%	0,5930%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Février	Mars	Avril	Mai	Février	Mars	Avril	Mai
2,22%	2,15%	2,06%	1,89%	2,42%	2,35%	2,26%	2,09%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1^{er} avril 2014)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	5,19%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,91%
Prêts à taux variable	4,64%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,92%
Prêts-relais	5,39%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,79%
Autres prêts		Découverts en compte (1)	13,37%
Prêts d'un montant inférieur à 3 000 euros	20,27%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	4,31%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	15,09%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	10,21%	Découverts en compte (1)	13,37%

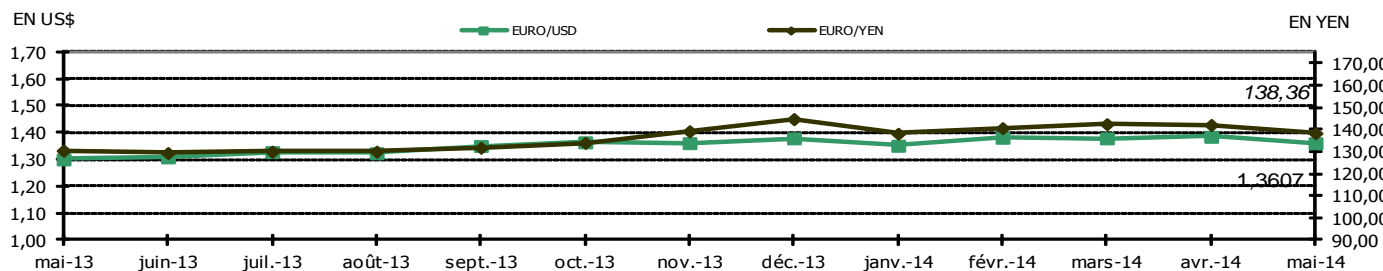
(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3607	EURO/ZAR (Afrique du sud)	14,2516	EURO/SRD (Surinam)	4,4986
EURO/JPY (Japon)	138,3600	EURO/BWP (Botswana)	11,9266	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,4401
EURO/CAD (Canada)	1,4745	EURO/SCR (Seychelles)	16,4800	EURO/DOP (Rép. Dom.)	59,0129
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,8131	EURO/MUR (Maurice)	41,1688	EURO/BBB (La Barbade)	2,7264
EURO/SGD (Singapour)	1,7059	EURO/BRL (Brésil)	3,0315	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,7981
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,5491	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,5774	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3305,7597	EURO/XCD (Dominique)	3,6806	EURO/FC (Comores)	491,96775



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Y. MAYET

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 - 97600 Mamoudzou

Achevé d'imprimer le 19 juin 2014 - Dépôt légal : juin 2014 - ISSN 1240 - 280X